

Mairie Annexe de la Jarrie
85100 LES SABLES D'OLLONNE
lafouleevertedesollonnes@gmail.com

WTW France Département Sport Evènement
DGPL Fédérations, 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19

fr.ffrandonnee@wtwco.com

Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1



COMITE DEPARTEMENTAL
DE RANDONNEE PEDESTRE
Maison des Sports
85000 LA ROCHE SUR YON
Les Sables, le 1/09/2026

NOTICE D'INFORMATION

Séjour N° : FR020798

SEJOUR de COLLIOURE à CADAQUES en ITINERANCE

Du Dimanche 26 septembre au Samedi 2 Octobre 2027

soit 6 nuitées et 5 jours de randonnées

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2026/2027 (lors de l'inscription) avec assurance RC ou plus, et de la licence 2027/2028 au moment du séjour. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2026/2027 avec assurance RC ou plus (lors de l'inscription) et de la licence 2027/2028 au moment du séjour

Nombre de participants : **20 au minimum et 26 au maximum**

Dates : **26 septembre 2027 au 2 Octobre 2027**

Déplacements sur place : le transfert des bagages est assuré par un mini-bus.

Ce séjour sera encadré par 2 guides de l'agence PLUS DE TREK (Arnaud CHINCHON et Thomas)

PROGRAMME

1er JOUR : Dimanche 26/09

Arrivée à l'hôtel à Collioure à partir de 17h. Installation dans les chambres. Dîner et hébergement à l'Hôtel des Templiers. Soirée libre

2ème JOUR : Lundi 27/09 : COLLIOURE – BANYULS

Après le petit-déjeuner, notre première randonnée sur le sentier de la côte vermeille débutera par l'ascension des hauteurs de Collioure à travers les vignobles, suivie d'une descente pittoresque sur Port Vendres pour explorer le célèbre port de frêt. Le parcours se poursuit avec une série de montées et descentes le long de ce sentier côtier magnifique, offrant des opportunités de baignade... Pique-nique en cours de randonnée. Sur le trajet nous verrons aussi le moulin de Collioure, le Fort Dugommier et Sant Elme,

Randonnée de 15 km, Dénivelé + 390, Dénivelé - : 400

Installation à l'Hôtel des Pêcheurs. Nous nous rendrons ensuite chez un vigneron à Banyuls pour déguster ses produits et dîner. Soirée libre.

3ème JOUR : Mardi 28/09 : BANYULS – CERBERE par le Puig Joan

Après le petit-déjeuner, départ de Banyuls en direction du Puig del Mas (56m), berceau de ce délicieux vin doux. Notre itinéraire se poursuivra vers le Puig Joan (458m) offrant un panorama impressionnant à 360° avec une vue majestueuse sur la grande bleue, endroit idéal pour notre pique-nique. Puis nous effectuerons une superbe descente vers Cerbère, dernière escale française avant la frontière.

Randonnée de 11 km, Dénivelé + 520, Dénivelé – 520

Installation à l'hôtel : Central Hôtel et repas préparé par La Coba resto

Soirée libre.

4ème JOUR : Mercredi 29/09 : CERBERE – LLANCA par le GR92

Après le petit-déjeuner, départ pour Llança. Viva España ! Nous franchirons la frontière par le col de Belitres (165m), un lieu de passage emblématique pour les réfugiés espagnol, et nous verrons le Mémorial de la Retirada. Les figuiers de barbarie, de plus en plus nombreux, témoignent des changements climatiques. Deux cols à gravir (le col de Frare et son sentier en balcon, et le col de Sant Antoni). Baignade possible sur la plage de Garbet. La côte sauvage espagnole marquera la conclusion de cette magnifique étape catalane. Cette journée offre une nouvelle opportunité de baignade (si le temps et la t° de l'eau le permettent). Pique-nique en cours de randonnée

Randonnée de 14 km, Dénivelé + 500, Dénivelé – 500

Installation à L'Hôtel La Goleta, Dîner. Soirée libre.

5ème JOUR : Jeudi 30/09 : LLANCA – PORT DE LA SELVA par le vall de Santa Créu

Après le petit-déjeuner, nous quitterons la douce baie de Llança pour entamer l'ascension de la montagne via le GR11. Cette étape nous conduira en surplomb de la vallée de Santa Créu. La visite du Monastère de Sant de Rodes, datant de l'an 878, une construction bénédictine offrant une vue imprenable sur le Port de la Selva, sera le point fort de cette journée. Pique-nique en cours de randonnée. Sur le trajet nous verrons aussi l'ermitage de Santa Elena, le Mas de la Pallera...

Randonnée de 13 km, Dénivelé + 625, Dénivelé – 625

Installation à l'Hôtel la Tina

La soirée sera l'occasion de profiter de ce charmant village côtier avec un apéritif sur la plage et peut-être même du poisson fraîchement pêché au menu du dîner à l'hôtel. Soirée libre.

6ème JOUR : Vendredi 01/10 : PORT DE LA SELVA - CADAQUES

Après le petit-déjeuner, notre dernière étape nous mènera à Cadaqués à pied et en bateau (si la météo maritime le permet). Un sentier magnifique, bordé de murs en pierre sèche, entouré de chênes-lièges, avec en toile de fond le superbe édifice de Sant Baldiri et des orris (cabane en pierre sèche) tout au long du chemin. Nous suivrons alors le GR11 pour terminer notre route au Cap de Creus, superbe parc naturel terrestre et maritime riche en biodiversité et géologie. Pique-nique en cours de randonnée. Arrivé à Cadaques nous prendrons le temps de nous promener dans les jolies rues pavées et de prendre un verre de fin de séjour sur les terrasses de la plage.

Randonnée de 14.5 km, Dénivelé + 488, Dénivelé - 433

Installation à l'hôtel Canpepin (sous réserve) Dîner à l'hôtel et soirée libre.

7^{ème} JOUR : Samedi 2/10 : CADAQUES – COLLIOURE

Après le petit-déjeuner, nous irons visiter la maison de Dali à Portligat.

Nous prendrons ensuite des taxis pour Llança, suivi d'un trajet en train de 15m pour Cerbère puis pour Collioure. Arrivée prévue à Collioure vers 15h, où nous récupérerons nos véhicules et séparation du groupe.

HEBERGEMENT :

Séjour en itinérance, avec changement d'hôtel tous les jours.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 1 070.00 € par personne prix ferme et définitif non révisable.

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du jour 1 au pique-nique du dernier jour.
- Les visites inscrites au programme, les taxis et trains, ainsi que le bateau.
-

Ne sont pas compris :

- Le co-voiturage aller et retour
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, rapatriement)
- D'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes (Contacter Nicole FLOC'H au 07.64.36.66.40). **Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 300.00 € à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes** à l'adresse suivante : Nicole FLOC'H, 18, rue Gustave Eiffel, 85180 Les Sables d'Olonne.

Suivant le nombre d'inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 30 Novembre 2026.

En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin sous 15 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement du séjour.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

DEPLACEMENT

Les participants qui se rendront en voiture à Collioure sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes. Les véhicules seront stationnés à Collioure dans un parking gratuit. Pour information, il existe aussi des vols Nantes – Perpignan.

PAIEMENTS :

- . Acompte n° 1 de 300.00 € lors de l'inscription. Date limite : 30 Novembre 2026. Ainsi que le paiement des primes d'assurance (facultatives).
- . Acompte n° 2 de 400.00 € pour le 30 Avril 2027.
- . Acompte n° 3 de 370.00 € pour le 31 Juillet 2027.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues, et ne sont pas remboursables.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En cas d'annulation de la part d'un participant, sauf s'il trouve un remplaçant, les conditions d'annulation seront celles indiquées dans le Règlement Intérieur à savoir :

- . Annulation signifiée avant le 26 MARS 2027 : restitution des sommes versées avec une retenue du montant des contributions EIT, UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.
- . Annulation signifiée entre le 26 MARS et le 25 JUIN 2027 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30% pour frais de dossier, plus le montant des contributions EIT, UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.
- . Annulation signifiée entre le 26 JUIN et le 25 AOUT 2027 : restitution des sommes versées avec une retenue de 50% pour frais de dossier, plus le montant des contributions EIT, UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.
- . Annulation postérieure au 25 AOUT 2027 : retenue de 100 % du montant total du séjour ;

Tout désistement devra obligatoirement être signifié par écrit à l'organisateur du séjour qui informera le Correspondant Tourisme, le Président et le Trésorier. De plus, en cas de non-présentation au rendez-vous ou si le participant ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour le séjour il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide et couvrant l'intégralité du séjour.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulle tin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association : lafouleevertedesolonnes.fr